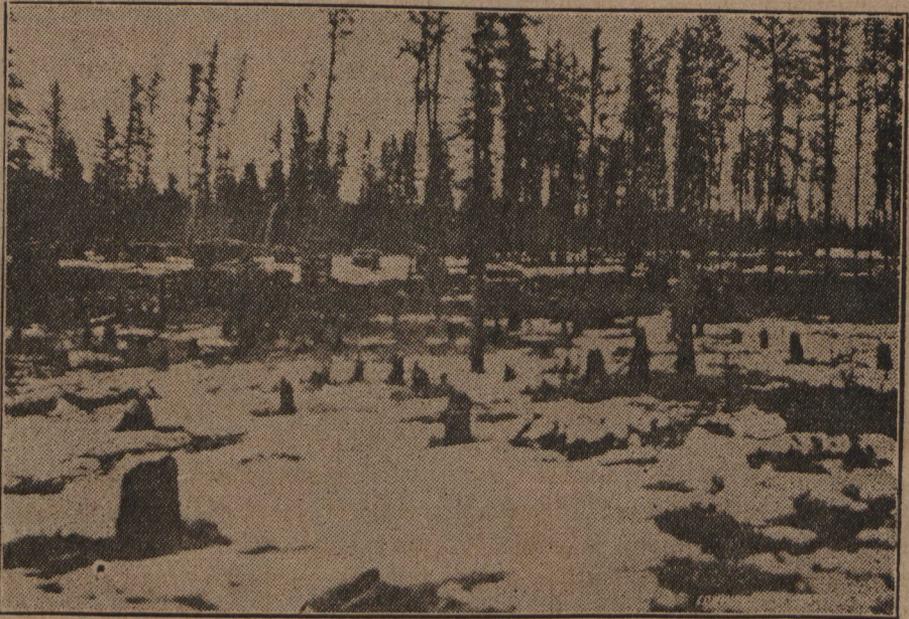


allumés par les locomotives ou autrement.

Une coopération admirable a existé, en général, entre la plupart des organisations et les divers services de protection du Dominion et des provinces, avec résultats très satisfaisants pour tous les intéressés. Les feux des chemins de fer ont été réduits au minimum, et les chemins de fer ont également rendu des services signalés en éteignant plusieurs feux dont ils n'étaient nullement responsables.

commencements de feux qui ne causèrent aucun dommage; 287 feux, ou 74 pour cent étaient des incendies qui ont détruit 11,290 acres, d'une valeur estimative de \$35,566. On a calculé que le dommage total s'est élevé à \$39,481. Les chemins de fer ont été rendus responsables de 90 pour cent des pertes, les causes connues de 8 pour cent, et les causes inconnues de 2 pour cent. Donc, sur toutes les lignes, dans tout le Canada, les feux de forêt définitivement



*Vue d'un déboisement dans une réserve forestière du Dominion.*

On a signalé, dans les sections forestières 558 feux, qui ont pris naissance sur un espace de 300 pieds des lignes soumises à la juridiction de la Commission des chemins de fer; le nombre des feux étant de 128 de moins qu'en 1915. De ce nombre, 69 pour cent ont été définitivement attribués aux chemins de fer, et 13 pour cent à des causes inconnues.

Des 388 feux attribués aux chemins de fer, 101, ou 26 pour cent, n'étaient que des

vement attribués aux chemins de fer ont détruit une valeur totale de propriété boisée estimée à \$35,567 seulement ce qui indique un progrès remarquable, étant donné que les conditions climatériques étaient défavorables en 1916.

Les causes des feux, telles que signalées, étaient les suivantes: Campeurs et voyageurs, 7 pour cent; colons, 8 pour cent; autres causes connues, 3 pour cent; causes inconnues, 13 pour cent.